Allevard-les-Bains
ville 2 fleurs

CONSEIL NATIONAL
Ville Fleurie
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

ALLEVARD
LES BAINS

Entrée d'Allevard Le David

Accueillir avec des Fleurs

Juin 2018

Avenue des Bains

Offrir la senteur des lavandes, fleurs persistantes

Juin 2018

Rue du petit Pont

S'émerveiller des multiples couleurs

Juin 2018

Place de la Résistance

Se poser à l'ombre des catalpas

Juin 2018

Hôtel de Ville

Habiller les murs de vert

Juin 2018

Eglise St-Marcel

Habiller les murs de pierres

Juin 2018

3

7 000 plans annuels
2 300 plans bisannuels

plantés 2018 par les
services municipaux
des espaces verts

Pôle Enfance Jeunesse

Planter des légumes...

mai 2018

... avec les jeunes du Conseil Municipal des Enfants

mai 2018

Parc des Forges

Recycler des pneus pour en faire...

avril 2017

...des bacs à fleurs avec les jeunes du conseil municipal des enfants

aout 2017

Boulevard Jules Ferry

Plantation de 12 magnolias de Kobé, rénovation des trottoirs, pose de lampes LED

mai 2018

Le magnolia de Kobé

C'est quoi ?

Le Magnolia de Kobé, est nommé par les anglophones «Kobus Magnolia». Le nom du genre Magnolia a été donné en souvenir du médecin-botaniste français Pierre Magnol (1638-1715) et son nom spécifique Kobus désigne la ville japonaise de Kobé qui était autrefois un petit port de pêche sur l'île d'Honshu donnant dans la baie d'Osaka. Au Japon les manches de sabre son fait avec le bois de magnolia.

Port : conique chez les jeunes sujets s'arrondissant en vieillissant

Feuillage : caduc. Grandes feuilles (15 à 20 cm)

Floraison : début du printemps avril-mai. Les fleurs apparaissent avant les feuilles, légèrement parfumées.

Couleur des fleurs : blanches, parfois légèrement teintées de rose pourpré à la base.

Fructification : fruits ovoïdes à graines d'un rouge vif.

Croissance : très lente.

hauteur : 10 à 13 m, étalement 4 m.

Impasse des jardins

Création de 11 lots pour des jardins familiaux

mai 2018

Avenue des Bains

Ouverture d'une aire de camping-car 24 places, accès automatisé, paiement CB

avril 2018

Pour une ville plus propre :
installation de sacs pour les déjections canines sur 5 points dans la ville

2017

Pour une ville plus propre :
installation de
46 corbeilles à papier
36 métalliques (30 l),
10 en bois (60 l)

2017

Déchets de cuisine et de jardin à composter pour un engrais prêt à utiliser

Le composte : La majorité des déchets végétaux peuvent devenir de l'engrais

Faire du compost chez soi

Le compost se réalise en tas ou dans un composteur.

Il est important d'alterner les couches de déchets secs (feuilles mortes, paille, herbes sèches, broyat…) et de déchets humides (déchets de cuisine, herbes vertes). Pour une meilleure dégradation, les déchets sont coupés en morceaux (inférieurs à 20 cm).

Le compost doit être régulièrement mélangé, aéré et rester constamment humide.

Ces actions vont permettre la dégradation par les décomposeurs (vers de terre, champignons, insectes, bactéries…).

Utiliser le compost

- Avant maturité (3 à 6 mois), le compost s'utilise comme paillis au pied des arbres et des cultures. Il protégera le sol tout en libérant ses éléments nutritifs aux plantes.
- Mûr (6 mois à 1 an), le compost s'emploie comme engrais pour les semis, plantations, rempotages.

Compostage individuel

Le SIBRECSA met à disposition, auprès des habitants de son territoire, des composteurs en bois ou en plastique recyclé au prix de 15€.

Un bioseau est offert pour toute acquisition.

Cette offre est limitée à un composteur par foyer.

Des sessions de formation sont organisées régulièrement.

Compostage partagé

Pour tout projet de compostage collectif (en pied d'immeuble, de quartier), le SIBRECSA propose un accompagnement pour aider à la mise en place et au suivi du site :

- mise à disposition de composteurs collectifs en bois de 600 litres au prix de 20 € ;
- un bioseau gratuit pour chaque foyer adhérent au projet ;
- un totem en bois pour l'affichage des consignes et des informations liées au site ;
- une formation gratuite pour les référents du site ;
- une formation gratuite pour les adhérents au site le jour de la mise en place
- de la documentation
- un suivi de projet

+ d'informations

www.sibrecsa.fr

Le tri, ca fait du bien à mon environnement C'est pour cela qu'il est OBLIGATOIRE

Consignes de tri

Conteneur jaune : EMBALLAGES
. Les bouteilles et flacons en plastique
. Les emballages métalliques
. Les cartons et briques alimentaires

Conteneur bleu : PAPIERS
Tous les papiers

Conteneur vert : VERRE
Les bouteilles, pots et bocaux en verre

Les bons gestes de tri
. Ne pas laver les emballages mais bien les vider : le lavage est une étape du processus de recyclage
. Ne pas imbriquer les emballages pour ne pas gêner la séparation entre les matériaux au centre de tri
. Les bouchons :
- Les laisser sur les bouteilles plastiques : ils se recyclent aussi
- Les enlever des bouteilles, pots et bocaux en verres : les mettre dans le conteneur jaune avec les emballages

Tous les points de tri sur www.sibrecsa.fr

Vivre mieux ensemble c'est assez simple !

Consignes vertes

Les activités de bricolage et jardinage

Afin d'éviter une cacophonie en continue qui entraîne une réelle gêne pour le voisinage en raison de l'intensité sonore, les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) doivent être réalisés lors des horaires autorisés :
Les jours ouvrables : de 8h30 à 12 h, de 14 h à 19h30
Les samedis : de 9 h à 12 h, de 15 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

La taille des haies

L'occupant du jardin doit entretenir et tailler ses végétaux en limite de terrain pour éviter qu'ils débordent sur la voie publique ou chez le voisin. La hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres. Les haies ne doivent pas empiéter sur la voie publique (distance de limite de propriété par rapport à la voie : 2 m). Un distance de 50 cm est à respecter de propriété à propriété.

Nettoyage des trottoirs devant les propriétés :

Le nettoyage et le balayage (y compris en cas de neige) des trottoirs et caniveaux est à la charge des riverains.

Les déchets verts

Les déchets verts doivent être mis en déchetterie. Elle se situe à Crêt en Belledonne, horaires : mercredi, vendredi 14 h-18 h / Lundi, samedi 8 h-12 h et 14 h-18 h (jusqu'à 19 h l'été).
Le brûlage des déchets verts est une pratique nocive pour l'environnement et la santé. Il est strictement interdit

Association Floriscola Allevard

Biennale de l'école municipale des arts mai 2018

Si vous me jetez, au tri papier, SVP !

Brochure éditée par la ville d'Allevard-les-Bains